

60 Rue Thomas Edison
73200 Gilly/Isère


LOVAGNY VIOLETTE
4 Rue des Artisans
74100 Vétraz Monthoux

N°affaire : 740C180R Lovagny construction de 10 logements

N° de rapport : 1974N1004 [REDACTED]

Rapport établi par : MALAVAL Thimothée

Date : 19/09/2019

Signature : 

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE -DPE

T4D9

[REDACTED] chemin de la Violette
74330 Lovagny



Diffusion rapport :

1 exemplaire

Diagnostic de performance énergétique - DPE - 1974N1004773T

Bureau Alpes Contrôles - SAS au capital de 500 000 € - SIREN : 351 812 698 - APE : 7120B - Id TVA : FR 21 351 812 698

Siège social : 3 bis, impasse des Prairies - PAE Les Glaisins - 74940 ANNECY LE VIEUX

Tél : 04 50 64 06 75 - Fax : 04 50 64 06 02 - contact@alpes-controles.fr - www.alpes-controles.fr

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

N°: 1974N10047 T4D9
 Valable jusqu'au : 18/09/2029
 Type de bâtiment : Appartement
 Année de construction : 2019
 Surface habitable : 83,40 m²
 Adresse :
 chemin de la Violette
 74330 Lovagny

Date : 19/09/2019 Date de visite : 10/09/2019
 Diagnostiqueur : MALAVAL Thimothée
 60 Rue Thomas Edison 73200 Gilly/Isère
 Numéro certification : ODI/DPEM/17065599
 Signature :



Propriétaire :
 Nom : LOVAGNY VIOLETTE
 Adresse : 4 Rue des Artisans
 74100 Vetraz Monthoux

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom :
 Adresse :

Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode Th-BCE 2012, estimées au logement, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Consommations en énergie primaire Détail par usage en kWh _{EP}	Frais annuels d'énergie
Chauffage	Electricité : 38,37 kWh _{EF} Gaz naturel : 4631,31 kWh _{EF}	4730,32 kWh _{EP}	398,57 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 16,44 kWh _{EF} Gaz naturel : 2099,29 kWh _{EF}	2141,70 kWh _{EP}	180,06 €
Refroidissement			
Production d'électricité à demeure			
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 55 kWh _{EF} Gaz naturel : 6731 kWh _{EF}	6872 kWh _{EP}	760,55 € Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

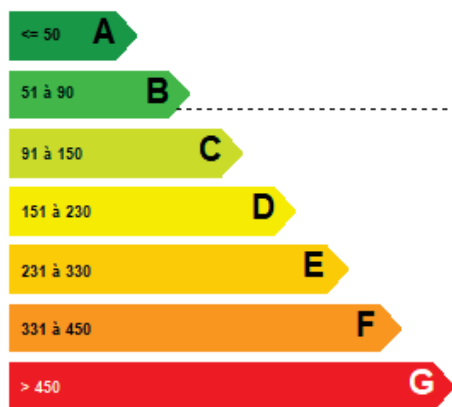
Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 82,4 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 19 kg éqCO₂/m².an

sur la base d'estimations au logement

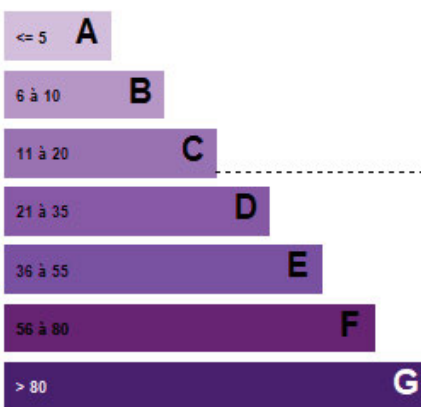
Logement économe



Logement

82,4
kWh_{EP}/m².an

Faible émission de GES



Logement

19,0
kgéqCO₂/m².an

Forte émission de GES

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : <ul style="list-style-type: none">- Mur ext en béton isolé par l'extérieur sous enduit - $U=0,223 \text{ W/m}^2.K$- Mur ext sur garages en béton isolé par l'extérieur - $U=0,254 \text{ W/m}^2.K$- Mur ext sous bardage en béton isolé par l'extérieur - $U=0,244 \text{ W/m}^2.K$- Mur sur local non chauffé en béton isolé - $U=0,218 \text{ W/m}^2.K$	Système: <ul style="list-style-type: none">- Chaudière gaz à condensation individuelle	Système : <ul style="list-style-type: none">- Production liée au chauffage
Toiture : <ul style="list-style-type: none">- Toiture rampante isolée - $U=0,156 \text{ W/m}^2.K$	Emetteurs : <ul style="list-style-type: none">- Radiateurs à eau chaude avec régulation (vannes thermostatiques et/ou thermostat d'ambiance)	
Menuiseries : <ul style="list-style-type: none">- Menuiserie en PVC double vitrage 16 mm Argon ou Krypton avec volet - $U<1.4 \text{ W/m}^2.K$- Porte palière à âme isolante		
Plancher bas : <ul style="list-style-type: none">- Plancher sur terre plein en béton isolé- $U=0,240 \text{ W/m}^2.K$- Plancher garage en béton isolé en sous face par de la laine minérale - $U=0,267 \text{ W/m}^2.K$		
Energies renouvelables NEANT	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - sans objet		
Pourquoi un diagnostic <ul style="list-style-type: none">- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;- Pour comparer différents logements entre eux ;- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Énergie finale et énergie primaire <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p>	
Consommation conventionnelle <p>Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.</p> <p>Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.</p>	Usages recensés <p>Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p>	
Conditions standard <p>Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.</p>	Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p>	
Constitution des étiquettes <p>La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.</p>	Énergies renouvelables <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.</p>	

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est recommandé de nettoyer régulièrement les entrées d'air et les bouches d'extraction situées dans les pièces de service et surtout de ne pas les obturer

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - (6.1.neuf) logement

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Photovoltaïque Une installation de panneaux solaires photovoltaïques peut être envisagée sur site pour la consommation ou la revente.	0
Domotique Afin d'optimiser au mieux le confort et les économies d'énergie sur votre bâtiment, on pourra envisager d'avoir recours à la mise en place d'une installation domotique.	0
Ventilation Veuillez au bon entretien des bouches de ventilation, notamment en évitant l'encrassement des bouches d'extraction, et de vérifier le bon fonctionnement des entrées d'air. Le non-respect de ce contrôle peut provoquer un dysfonctionnement de la ventilation et l'augmentation des consommations énergétiques.	0

Commentaires :

Ce DPE est basé sur l'étude thermique réglementaire du bureau d'études thermiques CETRALP.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.ademe.fr> ou <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: AFNOR

AFNOR CERTIFICATION

PCP

11, rue Francis de Pressensé

93571 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

FRANCE

tel: 0141626323 fax: 01 49 17 90 00

diagimmo@afnor.org

certification: ODI/DPEM/17065599

Assuré par EUROMAF

189, Boulevard Malesherbes

78783 Paris Cedex 17

tel: 0153703000 fax:

euromaf@euromaf.fr

N°: 7006693/S